

**FICHE DE POSTE DE CHEF D'ÉTABLISSEMENT
- Établissement public social ou médico-social -**

Document de référence : Référentiel métier de directeur d'établissement social ou médico-social

I - INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES SUR L'ÉTABLISSEMENT

Établissement :

EHPAD « Les Remparts » de Lillers (62)
Établissement autonome

Préciser les établissements concernés en cas de direction commune :

Cotation de la part fonctions de la PFR :

(Si la vacance d'emploi est proposée à plusieurs grades du corps concerné, les cotations respectives pour chaque grade doivent être précisées ci-dessous)

Classe normale : 3
Hors classe : 2,8

Situation géographique, environnement, moyens de communication :

La Résidence pour Personnes Agées « Les Remparts » est située dans le centre-ville de Lillers à proximité de la gare, dans un environnement verdoyant, à 15 kms de Béthune, 12 km d'Aire sur la Lys, 8 km d'Auchel et de Saint Venant.

À la croisée des D 916 et D 943, Lillers est à 15 kilomètres de la sous-préfecture de Béthune, 30 kilomètres de la préfecture d'Arras, environ 70 kilomètres de Calais, sur la Côte d'Opale, et environ 50 km de Lille, capitale de la région Hauts de France.

Type de population accueillie :

Services autorisés et nombre de lits/places

L'EHPAD « Les Remparts » accueille 131 résidents dont 15 dans une Unité Spéciale Alzheimer et 1 lit d'accueil temporaire (Ouvert en juillet 2025). Un PASA labellisé de 14 places a ouvert le 3 avril 2017.

Statut de l'établissement :

Etablissements Publics Autonomes

Nom - Prénom et coordonnées du directeur intérimaire :

Non communiqué

Nom - Prénom - Statut du président du conseil d'administration ou de l'assemblée délibérante :

ÉRALDI Raphaël – Maire de Lillers

Organigramme de direction indiquant les responsabilités et le positionnement hiérarchique :

Voir organigramme joint en annexe.

II - INFORMATIONS STRATÉGIQUES

Nom – grade – adresse de la personne ayant rempli la présente fiche :

WIART Bruno – D3S Hors Classe

Personne à contacter à l'agence régionale de santé / dans les services de l'État compétents :

Mme Delphine IGNACE

Direction départementale du Pas-de-Calais

Responsable du département autonomie

delphine.ignace@ars.sante.fr

Service gestion des ressources humaines hospitalières

Direction de l'offre de soins

ARS-HDF-DIRECTEURS-FPH@ars.sante.fr

- Outils de la Loi du 02/01/2002 mis en œuvre : Oui
- Évaluation interne réalisée ou en cours : Novembre 2023
- Évaluation externe réalisée ou en cours : Évaluation HAS en novembre 2023
- Inspection réalisée : ARS/CD62 - Juillet 2024

PROFIL DU CANDIDAT

Profil du candidat attendu par le directeur général de l'agence régionale de santé/le représentant de l'État dans le département au regard des caractéristiques du poste établi en liaison avec le président du conseil d'administration :

(Nota : le profil du candidat est apprécié par le comité de sélection au regard du parcours professionnel, de la formation, des acquis de l'expérience, des compétences et des évaluations du candidat.)

Expérience professionnelle appréciée :

Expérience en EHPAD

Connaissances particulières requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

Connaissance du fonctionnement des structures sociales et médico-sociales

Connaissance dans le domaine du champ des personnes âgées

Connaissance dans la gestion financière (Plan Pluriannuel d'Investissement, EPRD...)

Compétences professionnelles requises / prévues : (en lien avec les spécificités du poste)

Aptitude avérée au dialogue social et à l'accompagnement managérial

Compétences en conduite de projet

III - MISSIONS ET ACTIVITÉS

Missions générales, permanentes et spécifiques dans les domaines suivants :

Stratégie (positionnement au sein du territoire en lien avec l'ensemble des partenaires, projet d'établissement, politique financière...)

Organisation (gouvernance, organigramme de direction, délégations...)

Coordination externe et interne (coopérations, réseaux, décisions et arbitrages, négociation...)

Conduite générale de l'établissement (domaine ressources humaines, financier...)

Principaux projets à conduire

Mise en œuvre du GTSMS tel qu'arrêté conjointement ARS / CD en date du 4 mai 2026

Intégration de nouveaux partenaires dans le dispositif IDE de nuit

IV - INFORMATIONS SUR LA PLACE DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT

En fonction du type d'établissement :

- Principaux objectifs du SROMS et de la situation de l'établissement au regard du SROMS : SROMS en cours d'élaboration dans le cadre du PRS en cours d'adoption par l'ARS.
- Principaux objectifs du Schéma départemental en faveur des personnes âgées / des personnes handicapées / de la protection de l'enfance – schéma départemental en cours de rédaction ou d'adoption par le Conseil général.
- Principaux objectifs du Plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile (PDAHI) – PDAHI en cours d'élaboration.

Objectifs du PRS et du SROMS et plan d'action à décliner au sein du territoire : (complété par le DGARS)

<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/le-projet-regional-de-sante-hauts-de-france-2018-2028?parent=2365>

Situation de l'établissement au regard des priorités du PRS et du SROMS (complété par DGARS)

<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/le-projet-regional-de-sante-hauts-de-france-2018-2028?parent=2365>

Objectifs du Schéma départemental (préciser si PA, PH ou protection de l'enfance) et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Mise en œuvre du GTSMS tel qu'arrêté conjointement ARS / CD en date du 4 mai 2026

Objectifs du PDAHI et situation de l'établissement au regard de ces priorités

Projet d'établissement :

Démarches, état de réalisation, organisation et pilotage de la démarche

Projet d'établissement 2024-2028

Convention tripartite / Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens :

Appartenance à une direction commune : Non

Objet :

Créé le :

Nombre de membres :

Nombre total de sites et distance entre chacun :

Appartenance à un (ou plusieurs) GCSMS : GCSMS) LILLERS-ARTOIS

Objet :

Conformément aux articles L.312-7 et R.312-194-4 CASF, le GCSMS « NOM » aura pour but de favoriser la coordination et la complémentarité de ses membres et de garantir la continuité des prises en charge et de l'accompagnement, dans le cadre d'une démarche de réseaux d'acteurs sociaux et médico-sociaux. Plus particulièrement, GCSMS « Lillers-Artois » aura pour objet les axes de travail suivants :

Être un interlocuteur privilégié pour l'ensemble des partenaires du territoire

En étant force de proposition stratégique

En développant les opportunités de partenariats publics, privés et associatifs

Contribuer à une meilleure lisibilité de l'offre publique en utilisant les savoir-faire internes des établissements pour diagnostiquer, anticiper et permettre une meilleure accessibilité des usagers et des partenaires desdits services

Rechercher une efficience et une efficacité de gestion

En rompant l'isolement propre au métier de direction par la mise en commun des compétences

En offrant la possibilité de mutualiser des ressources matérielles par voie d'achat, de mise en commun ou de prêt de matériel entre établissements

Faire évoluer les métiers du médico-social

En mutualisant des métiers et compétences

En développant de nouvelles compétences pour s'adapter à l'évolution des besoins de la population
Créé le : Octobre 2025
Nombre de membres : 2
EHPAD « Les Remparts » de Lillers et CCAS « Pierre Vilain » de Lillers

Autre forme de coopération (à préciser) : Nombreuses conventions existantes

V - CHIFFRES CLEFS SUR L'ÉTABLISSEMENT

V-1) Budgétaires

- Charges et recettes du résultat comptable

CHARGES	ERRD 2023	ERRD 2024
Groupe I	1 094 125.01	1 095 712.05
Groupe II	5 408 910.21	5 575 353.79
Groupe III	1 187 029.03	1 431 695.21
Total	<u>7 690 064.25</u>	<u>8 102 758.05</u>

RECETTES	ERRD 2023	ERRD 2024
Groupe I	7 320 207.29	7 821 899.54
Groupe II	276 117.75	215 266.47
Groupe III	25 739.42	71 103.19
Total	<u>7 622 064.46</u>	<u>8 108 269.20</u>

Pour les EHPAD :

Montant du budget hébergement **2025** :

Montant du budget dépendance :

Montant du budget FGU **2025** :

Commentaires sur la situation budgétaire :

Résultat comptable (n-1) : 18 520.32 + 2064.50 (DNA)

Provision CET/Reprise sur provision CET (n-1) : -7143

- Plan de financement de l'exercice « N »

Programmes d'investissement en cours ou programmés pour les trois prochaines années :

Renouvellement du mobilier des logements (Lits, mobilier, ...)

- **Les ressources humaines**

(ETP des personnels - Source SAE)

1) ETP :

ETP médicaux

- dont médecin coordonnateur : 0.2 + 0.2 + 0.5

ETP non médicaux

- dont personnels de direction et administratifs (dont AAH, ACH) : 5.80

- dont personnels des services de soins (dont cadres de santé) : 50.61

- dont personnels éducatifs et sociaux (dont cadre socio-éducatif) : 1

- dont personnels médico-techniques : 1

- dont personnel ASH : 24.12

- dont personnel de rééducation : 1

- dont personnels techniques ouvriers : 14.52

- dont psychologue : Vacation

Commentaires sur les effectifs : (démographie personnel et difficultés éventuelles à recruter du personnel qualifié...)

Age moyen de 44 ans

Quelques indicateurs de RH (source bilan social) :

Taux d'absentéisme : 9.73%

Taux de turn-over : 0

Nombre de formation : 1164 heures pour 22 thèmes

V-2) Activité

2) Activité EHPAD :

Nombre de journées réalisées 2025 : 45 156

Taux d'occupation : 95.06%

Dernier GMP MDR validé au 732

Dernier GMP MAPAD validé

Dernier PMP MDR validé : 261

Dernier PMP MAPAD validé :

Tarifs 2025 :

- **Tarif hébergement - chambre individuelle = 67.71**
- **Tarif hébergement – chambre double =**
- **Tarif hébergement – résident – 60 ans = 85.20**
- **Tarif dépendance GIR 1-2 = 22.80**
- **Tarif dépendance GIR 3-4 = 14.46**
- **Tarif dépendance GIR 5-6 = 6.10**

Commentaires sur la situation de l'établissement dans sa zone d'attraction et / ou dans son territoire au regard des autres établissements publics ou privés concurrence, complémentarité, partenariat... :

Chaque année, plus de 75% des résidents sont originaires du canton de Lillers ou des cantons voisins. Il s'agit là d'une volonté de l'établissement afin de favoriser le maintien du lien familial. 22% des résidents viennent de Lillers et 3% des autres départements pour des raisons de rapprochement familial.

Commentaires sur la nature et le niveau des activités (points particuliers, difficultés...) :

Les motifs d'entrée dans l'établissement sont en majorité liés à une aggravation de l'état de santé de dépendance et/ou d'une perte d'autonomie et en inscription de précaution. Une grande partie des résidents décèdent au sein de l'établissement ce qui indique une continuité de prise en charge adaptée aux besoins de chaque résident et de leur famille jusqu'à la fin de vie.

VII - SYNTHÈSE DES POINTS FORTS ET DES POINTS FAIBLES

De par son histoire et l'évolution de sa structure, l'EHPAD « Les Remparts » est bien ancré dans sa ville et répond à un besoin réel des populations du bassin de vie lillérois. Au cœur de l'établissement, la place qui est réservée aux résidents-es est essentielle. C'est d'ailleurs le sens du projet que porte l'EHPAD, tant il est vrai que le « bien vieillir » suppose une prise en soins reposant, chaque jour, sur la qualité de l'engagement et du travail réalisé par les professionnels. Cette volonté, portée par la direction et le Conseil d'Administration, est une vision partagée avec nos partenaires, en lien avec une approche globale de la filière gériatrique. Soucieuses de toujours se tourner vers l'avenir, les différentes actions retenues et les orientations choisies nous laissent entrevoir des évolutions dynamiques. Elles mettent en avant la capacité d'adaptation à l'environnement et réaffirment notre politique publique autour de l'accompagnement des résidents. Enfin, la famille et les proches des résidents sont les bienvenus dans l'établissement, lieu de vie à part entière, ouvert sur la ville.

VIII - LISTE DES DOCUMENTS POUVANT ÊTRE REMIS AU CANDIDAT SUR SA DEMANDE

Toute demande sera étudiée.

Les documents suivants sont notamment disponibles : projet d'établissement, convention tripartite, CPOM, compte administratif n-1, rapport de la chambre régionale des comptes...

Personne à contacter pour la communication de ces documents :

GRUWÉ Hélène – Adjointe de direction (ACH) :

Le directeur général de l'ARS

ANNEXE

Organigramme de l'EHPAD "Les Remparts"

